



Contrat de travail cadre et heures supp incluses

Par **newcontrat75**, le **18/07/2012** à **21:17**

Bonjour,
Me voilà avec un grand dilemme, je suis cadre dans le secteur de l'immobilier depuis plus de 5 ans en tant que gestionnaire de copropriété.
Aujourd'hui, on me propose un contrat, toujours en tant que cadre (C2).
Dans ce contrat, à ma grande surprise, sont prévues 35 heures par semaine, plus 4 heures supp par semaine. Le total reprenant exactement le salaire que j'avais négocié en entretien.
Je leur ai fait part de ma surprise, pourquoi, s'il ne veulent pas donner de RTT, ne pas me mettre tout simplement à 35 heures, ou encore au forfait jours.
Leur réponse, "c'est une hérésie pour un gestionnaire de faire 35 heures, ils en font forcément plus !".
Oui d'accord, mais là je me rends compte qu'avec ces 4 heures supp par semaine mentionnées dans mon contrat m'oblige à les réaliser systématiquement chaque semaine.
Dans l'absolu, ils peuvent me diminuer ma paie du mois s'il s'avère que pendant une semaine je n'en n'aurais fait que 35 !! Même si la semaine d'avant et la suivante j'en fais 45 !!
Est ce que je me trompe ? j'ai du mal à comprendre pourquoi ils font ça !! Quel est leur intérêt ?? Pourquoi ne fonctionnent ils tout simplement pas par le forfait jours ??
Si je suis cadre, il me semble je suis censée gérer moi même mes horaires et m'organiser comme je veux, ils me l'ont d'ailleurs bien confirmé oralement... mais sur le contrat, j'ai bien 4 heures supp obligatoire...
Je vous remercie pour vos avis éclairés, en sachant que je dois signer mon contrat vendredi midi...

Par **DSO**, le **19/07/2012** à **14:21**

Bonjour,
Si votre contrat de travail spécifie de manière indiscutable que l'employeur s'engage à vous rémunérer sur une base de 39,00 heures, il sera dans l'obligation de vous

rémunérer sur cette base (sauf si vous n'effectuez volontairement que 35,00 heures, mais là c'est un autre problème).
Par contre si vous faites 45,00 heures sur une semaine, l'employeur devra vous rémunérer en plus, si ces heures sont faites à sa demande.
Cordialement,
DSO